



Visa pour regroupement familial après mariage en Thaïlande

<p>La feuille informative actuelle avec les informations sur le mariage en Thaïlande est disponible ici. Après soumission des deux extraits légalisés du registre des mariages auprès des guichets de la chancellerie, la demande de visa pour prise de domicile en Suisse peut être déposée le jour même pendant les heures d'ouverture auprès des guichets de la section des visas du Centre Consulaire Régional de Bangkok. La présence personnelle du requérant est indispensable.</p> <p>Centre consulaire régional à Bangkok, 35 North Wireless Road (Thanon Witthayu Nuea), Lumpini, Pathum Wan, Bangkok 10330: Map</p> <p>Lundi - Vendredi, 09h00 - 11h30 veuillez réserver un rendez-vous à l'avance : https://swissembassybkk.online-booking.me/#/fr/home</p> <p>Veuillez tenir compte des jours fériés.</p>	
<p>3x Formulaires de demande de visa national D - complètement rempli - daté et signé</p>	<input type="checkbox"/>
<p>4x photos d'identité récentes et identiques, 3,5 x 4 cm, bonne qualité, en couleur, fond neutre clair (taille de la tête 70 - 80 % de la photo) Exemples ici</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Passeport - doit être valable au moins trois mois après la date d'arrivée prévue en Suisse - doit contenir au moins 2 pages vierges</p>	<input type="checkbox"/>
<p>2x Photocopies du passeport du demandeur - Page des données personnelles</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Documents supplémentaires Si le mariage a été célébré avec un ressortissant étranger, le Centre Consulaire Régional de Bangkok peut demander des documents supplémentaires dans le cadre du mariage (extraits légalisés du registre des mariages, acte de naissance etc.). Nous vous informerons volontiers sur les documents à fournir par e-mail.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Émoluments La demande de visa est gratuite pour les conjoint(e)s de citoyens Suisses et de l'UE/AELE. Vous trouverez ici des informations sur les frais de visa.</p>	
<p>Délai de traitement La procédure de regroupement familial peut durer 8 à 12 semaines et dépend de l'inscription du mariage dans les registres de famille en Suisse par l'office de l'état civil compétent. Des renseignements plus précis sur les délais de traitement peuvent être obtenus auprès de l'office de l'état civil et auprès de l'office des migrations. La demande de visa pour regroupement familial sera transmise à l'office des migrations du canton de la résidence de votre partenaire en Suisse. De manière générale, l'office des migrations vous informera directement sur la décision (formulaire « Autorisation habilitant les représentations suisses à délivrer un visa »).</p>	
<p>Délivrance du visa Le visa D est délivré par le Centre consulaire régional à Bangkok. Veuillez réserver un rendez-vous à l'avance et apporter les documents suivants pendant les heures d'ouverture (demandeur ou une tierce personne) : - Passeport original - Copie de l'autorisation d'entrée Si possible, le visa est délivré le jour même.</p>	